

BULLETIN D'INFORMATION N° 04 - COVID-19

Lundi 22 Juin 2020

Attention : les informations sont régulièrement mises à jour

VISITE DES FAMILLES AUX RESIDENTS

A compter du Lundi 22 Juin 2020

Au regard de la situation épidémiologique actuelle et des obligations et/ou recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé, de l'A.R.S Normandie, et après consultation de la cellule de crise, il a été décidé que dans le cadre d'un retour d'une « vie normale » au sein de l'établissement, les dispositions suivantes (en complément de certaines mesures déjà en vigueur) sont mises en place afin de concilier au mieux les impératifs de sécurité sanitaire et de vie sociale :

1. Visites des familles et proches suivant dispositions établies dans le règlement de fonctionnement : pas de visites pendant les soins, les repas et après 20H00
2. Reprise des sorties individuelles et collectives en dehors de l'établissement avec port du masque obligatoire pour tous les résidents
4. Possibilité de partager un repas avec un résident suivant règlement de fonctionnement à compter du 1^{er} Juillet. Modalités identiques à celles avant COVID-19
5. Si séjour vacances d'un résident à l'extérieur de l'établissement, test PCR à son retour et isolement en chambre pendant 7 jours
6. Pour toutes nouvelles admissions résidents, test PCR COVID-19 négatif obligatoire et isolement en chambre pendant 7 jours

Ces évolutions doivent s'accompagner d'une vigilance extrême et continue au travers d'une application stricte des règles suivantes :

1. Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et pendant toute la visite, y compris pour les mineurs quel que soit leur âge : masque non fourni par l'établissement
2. Contrôle de température : pas de température supérieure à 38°, ni de toux, de fièvre ou de signes apparentés au COVID-19

Important : Contrôle du port du masque et de la température étant effectués à l'entrée de l'établissement par une caméra thermique. Pas de stockage d'informations. Conforme CNIL et Règlement Général de la Protection des Données

2. Lavage des mains dès l'entrée avec une solution hydro-alcoolique fournie par l'établissement
3. Respect strict des gestes barrières, de distanciation sociale et des règles d'hygiène

Comptant sur la responsabilisation et le sens citoyen de toutes et tous

A défaut, et notamment si le contexte épidémiologique ou sanitaire l'exige, il sera mis fin à ces autorisations par le directeur

POUR S'INFORMER

CONTACT

Une cellule de veille est activée au sein de la direction de l'E.H.P.A.D

Nous pouvons répondre à vos interrogations au :

02.33.38.10.14 pour la résidence l'Orée des Bois

02.33.37.93.66 pour la résidence de la Vée

E.H.P.A.D des Andaines

Sites de La Chapelle d'Andaine
et Couterne

0 cas suspects et/ou confirmés

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Evitez tout contact physique

.... pas de serrements de mains



.... et pas d'embrassades

Le Directeur

Laurent VIVIER